


# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

OSHA HCS (29 CFR 1910.1200); Classification WHMIS

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	
	Désignation Commerciale	DRAQ9
	Code du produit.	DR90200; DR91000
	N° CAS	Aucun attribué
	N° EINECS	Aucun attribué
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
	Utilisation Identifiée	Fluorescent Cytoplasmic Dye SU24 Recherche scientifique et développement
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
	Identification de la société	BioStatus Limited 56A Charnwood Road Shepshed Leicestershire LE12 9NP United Kingdom
	Téléphone	T: +44 1509 558 163
	Fax	F: +44 1509 651 061
	Email (personne compétente)	E: enquiry@biostatus.com W: www.biostatus.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	
	Tél. d'urgence	+44 1509 558 163 (Hours of operation 09.00-18.00 GMT Mon-Fri)

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	
	Description du Produit	Mélange Bleu. Claire. Liquide. Composants Dangereux
	OSHA HCS (29 CFR 1910.1200)	Classe D, Division 2, Subdivision B, Matériel Toxique
	Classification WHMIS	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b>	
	Désignation Commerciale	DRAQ9
	Pictogramme(s) de Danger	
	Mention(s) d'Avertissement	Attention
	Mention(s) de Danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
	Mention(s) de Mise en Garde	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P264: Se laver (mains et la peau exposée) soigneusement après manipulation. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.  
 P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P362: Enlever les vêtements contaminés.  
 Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.  
 Aucun

**2.3 Autres dangers**

**2.4 Autres informations**

**3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 Mélanges**

Composants Dangereux	%	N° CAS	OSHA HCS (29 CFR 1910.1200)	Classification WHMIS
Proprietary derivative of 1,5-BIS[[2-(DIMETHYLAMINO)ETHYL]AMINO]-4,8-DIHYDROXYANTHRACENE-9,10-DIONE	<1	Aucun attribué	Irritant.	Classe D, Division 2, Subdivision B, Matériel Toxique
Dimethyl sulfovide	99	67-68-5	EINECS-No 200-664-3	

**3.3 Autres informations**

Pour le texte complet des phrases de H/P, consulter le chapitre 16.

**4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS**



**4.1 Description des premiers secours**

Informations générales

Inhalation

Ingestion

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.  
 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Si les symptômes persistent alerter un médecin.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Inhalation

Ingestion

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Peut irriter le système respiratoire.  
 Maux d'estomac. Vomissements  
 Peut causer une irritation.  
 Peut provoquer une irritation oculaire.  
 Traiter symptomatiquement.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |   |   |
|---|---|
| <b>5.1 Moyens d'extinction</b>  | En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du CO2 pour l'extinction.  |
| <b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> | Oxydes de soufre.   |
| <b>5.3 Conseils aux pompiers</b>  | Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. |

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- |  |   |
|--|---|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Supprimer toutes les sources d'inflammation. Éviter de respirer vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.   |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           | Recouvrir d'un matériau absorbant ou empêcher la propagation, puis ramasser et jeter.   |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Recouvrir d'un matériau absorbant ou empêcher la propagation, puis ramasser et jeter. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Laver la zone de déversement avec de l'eau. |
| <b>6.4 Référence à d'autres sections</b>   | Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Pour le texte complet des phrases de H/P, consulter le chapitre 16. Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13.   |

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- |  |   |
|--|---|
| <b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>   | Usage réservé aux utilisateurs professionnels.<br>Lire attentivement le mode d'emploi / de stockage.<br>Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.<br>Éviter de respirer vapeurs.<br>Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.<br>Éviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Se laver systématiquement les mains avant de fumer, de manger ou de boire. |
| <b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b><br>Température de stockage<br>Temps limite de stockage | Température de stockage (°C): -20.<br>Respecter les indications sur l'étiquette et les instructions d'utilisation.  |
| Matières incompatibles   | Non attribué.   |
| <b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>  | Fluorescent Cytoplasmic Dye<br>SU24 Recherche scientifique et développement   |

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- |  |  |
|--|--|
| <b>8.1 Paramètres de contrôle</b><br>Valeurs limites d'exposition<br>Etats Unis (NIOSH/OSHA)<br>IBd'E: Indice biologique d'exposition (ACGIH)<br>OEL (Irlande)<br>Japon (MITI) | Non déterminé.<br>Non déterminé.<br>Non déterminé.<br>Non déterminé.<br>Non déterminé. |
| <b>8.2 Contrôles de l'exposition</b>   |  |
| <b>8.2.1 Contrôles techniques appropriés</b>   | Pratiquer une ventilation adéquate.  |
| <b>8.2.2 Équipement personnel de protection</b>  |  |



Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection respiratoire

Non requis normalement. Probablement pas dangereux par inhalation du fait de la basse pression de vapeur du produit à température ambiante.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide coloré.
Couleur.	Bleu.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	18-19 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	188–190 °C
Point d'éclair	87-89 °C
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

### 9.2 Autres informations

Rien de connu.

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Rien de connu.
10.2 Stabilité chimique	Stable à des températures ambiantes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Rien de connu.
10.4 Conditions à éviter	Rien de connu.
10.5 Matières incompatibles	Agents oxydants forts. Forte Alcalis.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Rien de connu. En cas d'incendie: Voir Rubrique: 5

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Nom Chimique	DL50	DL50	DL50
	Orale (rat)	Cutanée (lapin)	Inhalation (rat)
Dimethyl sulfoxide	14,500 mg/kg	5,000 mg/kg	4 h - 40250 ppm

#### Mélange

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

#### Toxicité aiguë

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

#### Irritation

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

<b>Corrosivité</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>Sensibilisation</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité à dose répétée</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>Cancérogénicité</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>Mutagénicité</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>11.2 Autres informations</b>	
Inhalation	Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion	Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.
Contact avec la Peau	Peut causer une irritation.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation oculaire.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Nom Chimique	CL50DL50 (Pimephales promelas)	CL50 (Truite arc-en-ciel)	CL50 (Daphnia magna)
Dimethyl sulfoxide	34,000 mg/l 96 hmg/kg	35,000 mg/l 96 h	27,500 mg/l

Mélange

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
<b>13.2 Autres informations</b>	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NON CLASSEE COMME UNE SUBSTANCE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT. Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies. (IMDG, OACI/IATA, ADR/RID).

<b>14.1 numéro ONU,</b>	Non applicable.
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Rien de connu.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de</b>	Non applicable.

## la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

**15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

<b>15.1</b>	<b>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	
	SARA 313 - Produits Chimiques Toxiques	Aucun
	CERCLA (Loi relative au Contrôle des Substances Toxiques)	Aucun
	Proposition 65 (Californie)	
	Massachusetts MSL	Aucun
	New Jersey Department of Health RTK List	Aucun
	Pennsylvania RTK	Aucun
	<b>Canada</b>	
	Classification WHMIS	Classe D, Division 2, Subdivision B, Matériel Toxique
	Numéro PIN	Non applicable.
	LISTE DE DIVULGATIONS DES INGRÉDIENTS DE CANADA	Aucun
<b>15.2</b>	<b>Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

**16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**LÉGENDE**

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
Flam. Liq. 1	Liquide Inflammable Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide Inflammable Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide Inflammable Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë Catégorie 4
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
	STOT un. Catégorie 3
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée
	STOT rép. Catégorie 1

**Mention(s) de Danger et Mention(s) de Mise en Garde**

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
H315: Provoque une irritation cutanée.	P264: Se laver (mains et la peau exposée) soigneusement après manipulation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.	P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
	P362: Enlever les vêtements contaminés.

**Dégagements de responsabilité**

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. BioStatus ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. BioStatus n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.